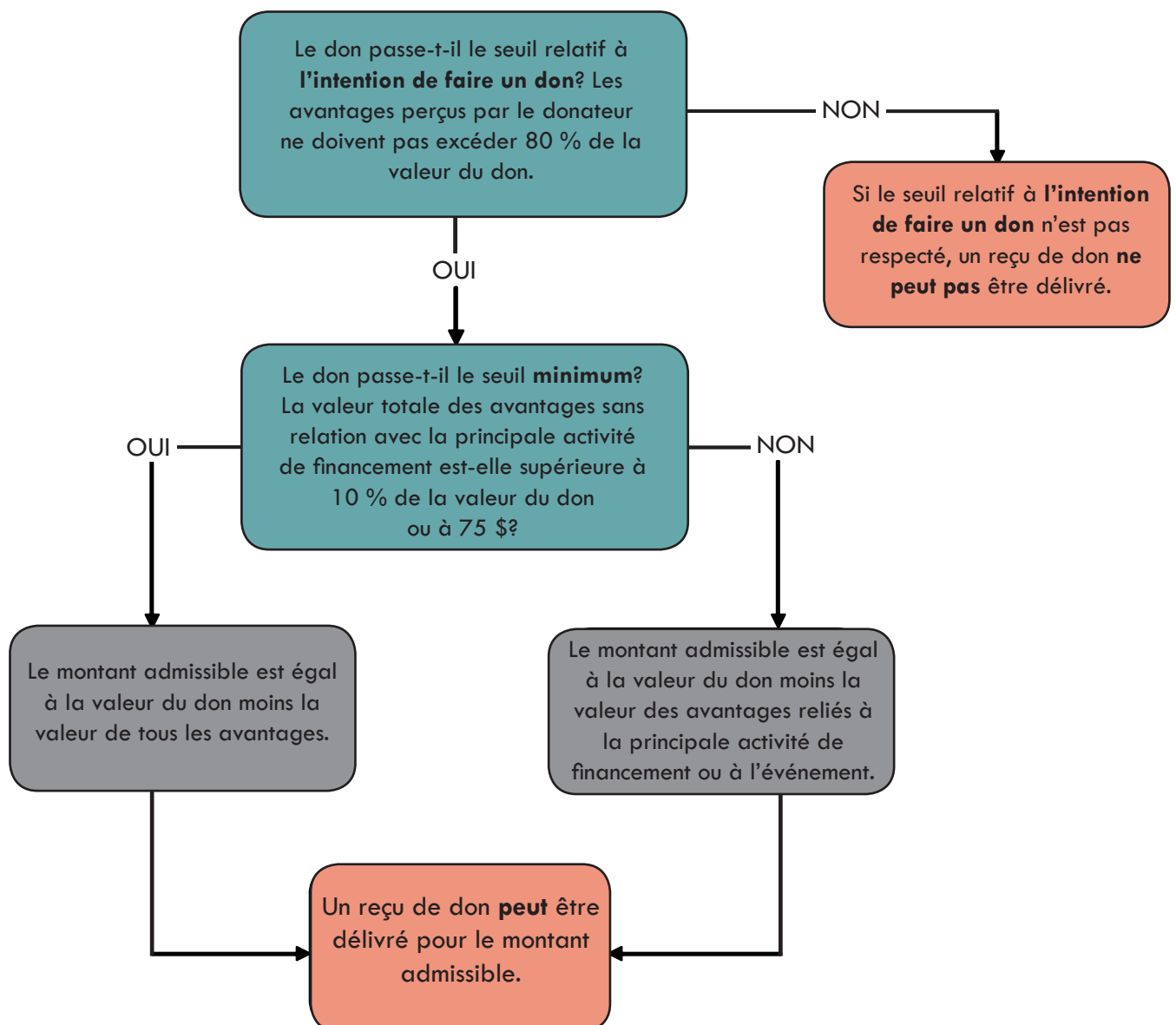


Activités de financement Reçus aux fins de l'impôt

Les activités de financement comme les déjeuners, les banquets ou les tournois de golf sont l'occasion de procurer des indemnités aux donateurs. C'est ce que l'on appelle des avantages en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ces avantages doivent être pris en compte lors du calcul du montant admissible pour un reçu officiel de dons. Il y a deux seuils à respecter pour déterminer le montant.

Le schéma suivant vous donnera une idée générale de la façon d'appliquer ces seuils, tandis que les exemples illustrent le processus.



L'organisme de bienfaisance WYZ prévoit de vendre 500 billets à 100 \$ l'unité pour un souper bénéfice. Chaque billet est assorti de la remise d'un livre et du repas ayant des valeurs respectives de 20 \$ et 35 \$. De même, des billets de tombola permettant de gagner trois prix d'une valeur totale de 2000 \$ seront vendus durant l'événement à 20 \$ l'unité.

Le comité de financement désire connaître le montant admissible pour le reçu officiel de dons, afin de l'inclure dans sa documentation promotionnelle.

1. Déterminer le seuil relatif à l'intention de faire un don :

- Les détenteurs de billets recevront-ils des avantages? **Oui**
- L'avantage sera-t-il supérieur à 80 % de la valeur du billet? **Non**

Calcul : Valeur du repas	35 \$
Livre	20 \$
Total	55 \$

La somme de 55 \$ représente 55 % du don (c.-à-d. le prix du billet), ce qui passe le seuil relatif à l'intention de faire un don.

Note : Les billets de tombola sont vendus séparément et ne sont donc pas inclus dans le calcul.

2. Déterminer le seuil minimum

L'objet de l'événement ne doit pas être inclus dans le calcul du seuil minimum.

Dans ce cas, l'événement est un déjeuner, donc la valeur du repas (35 \$) n'est pas incluse dans le calcul du seuil.

L'avantage est-il supérieur à 10 % de la valeur du don (c.-à-d. le billet) ou à 75 \$? **Oui**

Calcul : 10 % de 100 \$ égale 10 \$, et le livre représente un avantage de 20 \$

L'avantage constitué par le livre dépasse le seuil minimum, par conséquent il doit être inclus dans la détermination du montant admissible figurant sur les reçus officiels de dons.

3. Déterminer le montant admissible sur le reçu officiel de dons

Calcul : Valeur du billet	100 \$
Moins la valeur du repas	35 \$
Moins la valeur du livre	20 \$
Montant admissible	45 \$

Le comité de financement peut annoncer qu'un reçu officiel de dons pour 45 \$ sera délivré par billet.